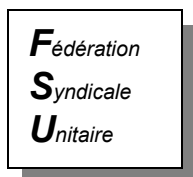




**S**yndicat **N**ational **U**nitaire  
des **I**nstituteurs, **P**rofesseurs d'écoles et **P**EGC

Dijon, le 15 septembre 2020

à



Madame la Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
D.S.D.E.N. de la Côte-d'Or  
2G, rue Général Delaborde  
BP 81921  
21019 DIJON CEDEX

Objet : Protection des personnels

Madame la Directrice académique,

Nous souhaitons attirer votre attention à propos de la qualité des masques de protection qui ont été mis à disposition des enseignant-es du premier degré dans notre département. De nombreux collègues signalent que ces masques ne tiennent pas sur le visage en raison de sangles mal dimensionnées et/ou une absence de plis. D'autres indiquent une gêne respiratoire. D'autres encore décrivent qu'après un lavage, les masques en tissu peuvent de façon très visible présenter un état de dégradation anormalement avancé. Visiblement une forte méfiance sur la qualité de la protection proposée aux agent-es se développe, au point que nombre de collègues préfèrent s'équiper par eux-mêmes plutôt que d'utiliser les masques distribués.

Lors de la réunion du 28 août 2020, nous avons déjà évoqué notre surprise de constater la baisse du niveau de protection des enseignant-es à la rentrée 2020 ainsi que la faiblesse des dotations. Après quelques jours de classe, force est de constater que nos craintes étaient fondées : les enseignant-es du premier degré qui travaillent avec un public non protégé, ne bénéficient pas d'une protection suffisante. Ce sentiment est confirmé par les mesures prises par plusieurs ARS en France et même par votre propre service de santé : les personnels dotés de masque en tissu sont placés à l'isolement en cas de présence du virus dans l'établissement.

En conséquence nous vous demandons de doter les écoles du département de masques chirurgicaux afin d'assurer une protection à la hauteur de la situation sanitaire que nous traversons.

D'autre part, des collègues nous font part de leurs difficultés à apprécier l'état de santé de certains élèves se présentant dans les établissements scolaires. Le protocole sanitaire donne un rôle essentiel aux parents d'élèves en leur demandant de s'engager à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre ou d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19. Cette notion de symptômes est très floue pour les parents comme pour les équipes. Il conviendrait qu'une communication beaucoup plus précise

sur ce point soit proposée par écrit aux familles et aux écoles afin que tout le monde s'entende sur ce point. Ces précisions éviteraient des tensions entre les familles et les équipes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice académique, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le co-secrétariat du SNUipp-FSU21



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Luc Guillemote'.

Jean Luc Guillemote

**SECTION  
DE LA  
CÔTE-D'OR**

45, Rue Parmentier  
21000 DIJON  
☎ 03.80.73.57.17  
mèl: [snu21@snuipp.fr](mailto:snu21@snuipp.fr)